

En bref ...

Discours du Président de la République sur le logement : le 21 mars 2013 François Hollande [a présenté plusieurs mesures](#) en faveur du logement dont :

- la levée des freins à la construction
- une mobilisation des acteurs de la construction
- une libération du foncier
- et un plan de rénovation énergétique de l'habitat.

Pour connaître le détail de ces mesures, cliquer [ici](#).

Loi de 1989 sur les rapports locatifs : le rapport rendu par Mme Massin et M. Laporte propose plusieurs modifications de la loi :

- faire figurer, obligatoirement, en annexe du bail le loyer de référence moyen
- permettre au locataire ayant un loyer manifestement surévalué de le revoir à la baisse au moment du renouvellement du bail.

Pour en savoir plus, cliquer [ici](#)

Indice de référence des loyers (IRL) du 1^{er} trimestre 2013 : 124.25 soit une augmentation de 1.54% par rapport à l'IRL du 1^{er} trimestre 2012. Pour en savoir plus sur la révision des loyers, cliquer [ici](#).

Diagnostic amiante : lors de la vente d'un logement, un [décret](#) du 3 juin 2011 (entré en vigueur au 1^{er} avril 2013) prévoit une nouvelle méthodologie pour le diagnostic amiante (ex : élargissement de la liste des matériaux à analyser).

Détecteur de fumée : un [arrêté](#) précise leurs modalités d'installation.

2^{ème} édition de la semaine de l'accession à la propriété

NOUVEAU RENDEZ-VOUS !

la **maison de l'habitat** vous accueille
37 rue Jean Romain
à Caen pour

LA 2^{ÈME} SEMAINE DE L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

du mardi 4 au vendredi 7 juin 2013
de 15h à 20h
et samedi 8 juin 2013
de 10h à 18h

maison de l'habitat www.maisonhabitat.caen.fr
Tél. 02 31 38 31 38

Une initiative commune de **Caenlamer** **CAEN**
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Avec le concours

CAISSE D'ÉPARGNE **LE BÂTIMENT** **BOUYGUES IMMOBILIER** **SOTRIM** **CRÉDIT FONCIER** **CAEN**

Pourquoi une nouvelle semaine de l'accession ?

Forte du succès de la première édition, la Maison de l'habitat a souhaité organiser à nouveau une semaine de l'accession, afin de poursuivre l'information du public sur les dispositifs et aides permettant d'acquérir un logement.

Cette opération est née d'**une initiative commune** de Caen la mer et des ses partenaires, au premier rang desquels les maîtres d'ouvrages qui s'engagent dans la production de logements en accession.

Cette action s'inscrit dans le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Caen la mer qui a pour objectif de produire **266 logements par an** en accession sociale à la propriété.

Afin de répondre à cet objectif, elle a signé le 2 mars 2012, les premiers accords pour favoriser l'accession sociale à la propriété. Depuis cette signature, le dispositif concerne, sur 13 communes, 27 programmes immobiliers pour 536 logements. Le montant global d'aides mobilisées sur ces programmes représente 1 663 000 €. 130 (chiffres à confirmer) ménages ont bénéficié de ces aides.

Pour en savoir plus, cliquer [ici](#).

Quelles informations pour le public ?

Ainsi, tout au long de cette semaine, sans rendez-vous, **les visiteurs pourront bénéficier de tous les renseignements possibles** sur :

- la location-accession,
- la garantie de rachat,
- la garantie de relogement,
- l'exonération de taxe foncière,
- le prêt à taux zéro,
- les prix plafonnés,
- les aides de Caen la mer, Biéville-Beuville, Caen, Hermanville-sur-mer, et Lion-sur-mer

15 programmes immobiliers seront présentés par les partenaires eux-mêmes.

Des études financières seront établies par les partenaires bancaires.

Des conseils personnalisés seront dispensés par la chambre départementale des notaires (ex: je vis en concubinage et je souhaite acheter un logement, comment protéger ma famille et mes biens ?)

Enfin, l'équipe de la Maison de l'habitat (outre son rôle d'information sur les dispositifs) conseillera et orientera le public lors de sa présence dans les locaux.

Informations Locales

Les collectivités aident l'accession à la propriété

En lien, avec la 2ème semaine de l'accession, il est important de rappeler l'existence d'aides apportées par Caen la mer, Biéville-Beuville, Caen, Hermanville-sur-mer et Lion-sur-mer (à noter qu'actuellement, d'autres communes réfléchissent à la mise en place d'aides similaires) :

	AIDE DE CAEN LA MER	
	Ménage sans enfant	Ménage avec enfant
Logement individuel (y compris logements en bande)	2 000 €	3 000 €
Logement collectif ou intermédiaire superposé	3 000 €	4 000 €

Pour en savoir plus, cliquer [ici](#).

AIDE DES COMMUNES	
Biéville-Beuville	1000 €/ménage de moins de 40 ans
Caen	Critères identiques à Caen la mer et 1000 €/ménage sans enfant, 1200 €/ménage avec enfants, primo accédants, logements collectifs et intermédiaires
Hermanville-sur-Mer	1500€ /ménage sur opération <i>Le Hameau du Parc d'Investir Immobilier</i>
Lion-sur-mer	1000€ aux primo accédants <i>Ancre de sable d'Edifidès</i>